

# Procès-Verbal de la Séance du 18 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 novembre à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Claude BAGUET, Maire.

**Présents** : Mes BARRAY Pascaline, FOUCAULT Sophie, Noémie BERTHE, Annick DUPONT, Dorothée GARNIER,

Ms. LAURENT Patrick, CAUDRON Patrice, Philippe PICQUE, Frédéric LANGLOIS, Cédric DEMARCY,

**Absente excusée avec pouvoir** : Catherine GAMICHON-NOËL pouvoir à Jean-Claude BAGUET,

**Absent excusé** : Sylvain CUYER,

**Absente non excusée** : Murielle CAYEUX.

Formant la majorité des membres en exercice,

Pascaline BARRAY a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- Une délibération concernant l'échange de terrain avec la SCI Margaux

## **Présentation de M Philippe FOREY de la société VEOLIA, concernant le projet d'avenant au contrat de délégation du service public d'eau potable de Songeons (2023-2034)**

La commune de Songeons et la SEAO envisagent de modifier leur contrat de délégation d'eau potable (signé en novembre 2023 pour 11 ans) via cet avenant, qui intègre trois évolutions majeures et ajuste en conséquence l'équilibre économique du service.

1. **Sécurisation des infrastructures et abandon d'un projet.** La collectivité exige la sécurisation obligatoire des postes de relevage « Coopérative » et « Morvillers » sous un an, pour un coût actualisé de 1 710,41 € HT/an. À l'inverse, les aménagements optionnels prévus pour sécuriser la station d'épuration (STEP) sont supprimés du contrat, réduisant ainsi le périmètre des investissements.
2. **Modernisation des équipements de télégestion.** Face à l'obsolescence des lignes RTC, GSM2 et GSM3, le délégataire remplacera ces technologies par trois nouveaux équipements Sofrel S4W (2 pour les postes de relevage, 1 pour la STEP) entre novembre 2025 et 2026. Budget associé : 3 657 € HT/an.
3. **Création d'un fonds dédié aux tampons.** Un fonds annuel est instauré pour le renouvellement de **5 tampons maximum par an** (vol, vétusté, etc.). Tout dépassement fera l'objet d'un devis spécifique, tandis qu'un éventuel reliquat sera reversé à la collectivité en fin de contrat. Coût : 5 400,15 € HT/an.

**Impact financier** : les ajustements (sécurisation, modernisation, fonds tampons) entraînent une révision de la rémunération du délégataire, conformément à l'article 4 de l'avenant. La suppression des travaux optionnels sur la STEP compense partiellement ces nouvelles charges.

Le Conseil municipal, après concertation, décide de prendre en charge sur le budget assainissement les travaux concernant la sécurisation des postes de relevage ainsi que les fonds

de renouvellement des tampons et d'intégrer au prix de l'eau le remplacement des lignes obsolètes.

M FOREY fera rédiger un nouvel avenant dans ce sens et le conseil délibérera lors d'une prochaine réunion.

### **Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 octobre 2025.**

#### **Délibération concernant le recrutement de 3 agents recenseurs :**

Le Conseil municipal de Songeons a approuvé à l'unanimité la création de trois postes d'agents recenseurs vacataires pour mener l'enquête de recensement 2026 (du 15 janvier au 14 février), conformément aux textes réglementaires (décrets 2003-485 et 2003-561, loi de 1984 sur la FPT). Les agents, recrutés en externe, seront rémunérés 0,94 € par feuille de logement et 1,26 € par bulletin individuel, la commune bénéficiant d'une dotation INSEE de 1 764 € pour couvrir les coûts.

#### **Décision modificative n°5**

Le Conseil municipal a approuvé un transfert de crédit de 569 854,77 € du compte 238 (avances sur immobilisations) vers le compte 2152 (installations de voirie) pour l'exercice 2025, afin de récupérer la TVA sur les travaux du Centre-Bourg réalisés en 2024. Ce vote concerne uniquement des crédits supplémentaires en dépenses et en recettes, sans réduction.

#### **Décision modificative n°6**

Le Conseil municipal a approuvé une décision modificative pour 2025 visant à transférer 61 026,84 € du compte 238 (avances sur immobilisations) vers le compte 2152 (installations de voirie), afin de récupérer la TVA sur les travaux du Centre-Bourg réalisés en 2023. Ce transfert équilibre les comptes en dépenses et en recettes sans réduction de crédits.

#### **4<sup>e</sup> phase des travaux de la redynamisation du Centre-Bourg**

M le maire indique qu'il aurait été judicieux de procéder à la phase de travaux de l'Église avant celles de la rue du Maréchal de Boufflers et de la rue Jean-Touchard. Cependant, la commune ayant obtenu l'accord de subvention uniquement pour la rue du Maréchal de Boufflers, elle doit commencer par cette phase. M le Maire préconise de commencer les travaux à partir du mois d'avril. Didier DAUBOIN demande quelle sera la durée des travaux ; M le Maire précise qu'ils devraient durer deux mois. La commune est toujours en attente de l'accord de subventions pour les deux dernières phases.

**Travaux d'aménagement des services techniques (route de Dieppe).** Frédéric LANGLOIS fait une description du projet d'aménagement des services techniques :

Deux options sont possibles :

1. Travaux effectués par des entreprises : 74 419,41 € TTC.
2. Travaux réalisés en partie par les agents des services techniques : 65 903,49 € TTC.

Cédric DEMARCY propose de passer par les entreprises, le financement étant en partie assuré par la vente des locaux du 44, rue Crignon-Fleury. De plus, les entreprises offrent une garantie décennale. Il faut demander des devis à d'autres entreprises. Le Conseil décide de confier les travaux à des entreprises après avoir redemandé des devis.

## **Modification du projet initial concernant les travaux de la phase de l'Église**

M le Maire remercie Frédéric LANGLOIS pour son aide quant à la modification du projet avec la participation de Didier DAUBOIN, Sophie FOUCAULT et Philippe PICQUE. Un premier travail sur plan a été réalisé, suivi d'un travail sur site. Frédéric LANGLOIS donne des explications sur le projet, qui est voté à l'unanimité.

### **Travaux du presbytère**

La paroisse demande si elle peut occuper le rez-de-chaussée du presbytère. Les travaux d'aménagement seront effectués par des bénévoles. Le montant du loyer doit être estimé par Me LESAUVAGE. Concernant le chauffage :

- Frédéric LANGLOIS propose que la paroisse achète une chaudière et que la commune prenne en charge l'installation.
- Didier DAUBOIN propose d'installer des radiateurs.

Pascaline BARRAY rappelle qu'il ne faut pas oublier l'ancien projet de déplacer les bureaux du secrétariat au presbytère.

Didier DAUBOIN demandera à Éric ALARME s'il peut faire une proposition pour l'installation de radiateurs.

### **Délibération : Échange de terrain avec la SCI Margaux**

Le Conseil municipal de Songeons a approuvé (12 pour, 1 abstention) le 18 novembre 2025 un échange de parcelles entre la commune et la SCI Margaux :

- la parcelle communale AB 1095 (plus grande de 70 m<sup>2</sup>)
- contre la parcelle AB 1093 de la SCI.

La SCI Margaux, représentée par M Luc HAMONNIER, prendra en charge les frais de notaire, compensant ainsi la différence de superficie. Les parcelles sont libres de servitudes ; l'opération est neutre financièrement pour la commune et conforme aux règles (pas d'enquête publique requise). Le maire est habilité à signer l'acte et à finaliser les démarches.

### **Questions diverses**

#### **M le Maire :**

- Fait lecture du courrier de l'inspection du travail suite à sa visite du 16 septembre 2025, concernant les travaux d'élagage effectués par Damien MASSY et Stéphane BESNIER.
- Se félicite du recrutement de Damien MASSY, qui a réalisé depuis le 1<sup>er</sup> septembre avec l'aide de ses collègues :
  - l'élagage des tilleuls place du Franc-Marché,
  - le réaménagement des berges à côté des terrains de football,
  - le nettoyage du pont de la Gendarmerie,
  - l'installation de la rambarde du pont près du château,
  - les travaux de lasure à la station-service,

- L'imperméabilisation du bâtiment route de Dieppe.
- Fait un point sur l'avancement de la Maison de santé pluriprofessionnelle. La commune n'étant pas propriétaire de la Résidence des Sorbiers, l'ARS ne prend pas en charge les travaux.
- Fait lecture du courrier envoyé au président du Tribunal administratif afin de contester le nombre de délégués communautaires. Une copie a été envoyée à M le sénateur Olivier PACCAUD et à Mme la présidente de la CCPV, Fabienne CUVELLIER.
- Fait lecture de la fiche pratique concernant les mesures de prévention des vols dans les lieux de culte.
- M Denis PYPE, président de l'ADTO SAO, propose l'aide de ses services sur différents projets pouvant accompagner les communes.
- Fait lecture du courrier de la CCPV concernant le changement des collectes des déchets ménagers et assimilés, qui s'effectuera par secteur géographique une semaine sur deux, en alternant la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables à compter du 5 janvier 2026.
- Informe qu'un courrier a été reçu d'un riverain de l'impasse des Lavandières, signalant une zone non éclairée. M le Maire se rapprochera de M FORESTIER du SE60 pour trouver une solution, ainsi que pour le passage piétons devant la MFR route de Dieppe.
- Fait un retour sur la réunion du 6 novembre 2025, organisée par la CCPV, concernant le groupement d'achat pour la restauration collective.
- Fait part de la récurrence de tapages nocturnes place du Général-de-Gaulle.
- Fait lecture du courrier du SE60 mettant en garde contre le démarchage d'entreprises proposant l'installation de bornes électriques gratuites.
- Remercie les conseillers pour leur présence lors des différentes manifestations et leur assiduité en fin de mandat.
- Indique avoir rencontré les membres de la nouvelle association EEPV (Entreprendre Ensemble en Picardie Verte), présidée par M Pascal MAILLARD. Cette association a pour vocation de rassembler les dirigeants d'entreprise du territoire et de développer la coopération. À cette occasion, M le Maire a fait la connaissance de M RUIZ, nouveau propriétaire des anciens locaux du Petit Terrassier.

**Sophie FOUCAULT :**

- Fait un compte rendu de la Commission Tourisme de la CCPV du 18 novembre, à l'ordre du jour :
  - un retour sur l'opération équestre,
  - la création d'une carte touristique,
  - une réflexion sur le fonctionnement de l'aire de camping-car (plusieurs pistes envisagées).

**Dorothee GARNIER :**

- Invite le Conseil municipal à assister à la remise de maillots à l'équipe de handball du Foyer Rural par le sponsor « Sylvain Immobilier », le jeudi 27 novembre à 20 heures.

**Cédric DEMARCY :**

- Propose de réfléchir à la réaffectation du terrain AB 1093.

**Noémie BERTHE :**

- Indique que les riverains de la rue des Lunetiers n'avaient pas été prévenus des changements des plaques d'égouts par la société Veolia, ce qui a occasionné quelques désagréments.

**Patrice CAUDRON :**

- Remercie la présidente du Comité des Fêtes pour sa participation aux Bleuets.
- Précise qu'il serait judicieux de demander aux volontaires du Service national universel (SNU) de participer aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.
- Informe que, dans certaines communes, les sacs poubelles doivent être transparents afin de permettre le contrôle des contenus.
- Demande si le quorum était atteint lors de la réunion du SIAB ; M le Maire répond que le quorum était atteint.

**Annick DUPONT :**

- Informe que le Comité des Fêtes organise son 23<sup>ème</sup> marché de Noël le samedi 13 décembre, avec une déambulation de chars.

**Pascaline BARRAY :**

- Informe que l'implantation du sapin se fera dans le massif devant le Crédit Agricole, son emplacement ayant été oublié lors des travaux de redynamisation du Centre-Bourg.
- Demande si des conseillers pourraient être présents lors de la décoration du sapin, en raison du manque de bénévoles.
- Demande que la Commission Noël se réunisse rapidement pour faire un point sur les cadeaux.
- Annonce que la distribution des colis aux personnes âgées se déroulera du 15 au 21 décembre.
- Propose de réfléchir à la mise à l'honneur de trois commerçants lors des vœux de 2026.

Fin de la réunion à 23 h 31.

Prochaine réunion le 9 décembre.

